

Dose :

Usages	Cibles	Méthode d'application	Type d'appareil	Niveau d'infestation	Quantité d'Harmonix InsPyr	Quantité d'eau	Volume ou surface traitée
Industries agro-alimentaires, Entrepôts, POV** / POA**, Restaurants, cuisines, métiers de bouche, Locaux stockage tabac	Insectes des denrées stockées : volants rampants	Pulvérisation	Pulvérisateur à dos	–	30 ml*	970 ml	20 m ²
				Faible	300 ml	700 ml	1500 m ³
	Forte	600 ml	400 ml				
Démoustication	<i>Musca domestica</i>	Nébulisation	ULV	–	120 ml	880 ml	20 m ²
				Faible	30 ml	970 ml	
	<i>Aedes albopictus</i> <i>Culex pipiens</i>	Nébulisation extérieure	Appareil ULV autoporté	Faible	600 ml	de 0,4 l à 1,9 l	1 ha
				Forte	1 l	de 1 l à 1,5 l	
		Nébulisation intérieure	ULV	–	30 ml	970 ml	200 m ²
					120 ml	880 ml	1500 m ³

* jusqu'à 50ml pour Blattes et fourmis

Instructions d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.

Pour le traitement spatial, Harmonix® InsPyr® s'applique à l'aide d'un nébulisateur à froid type ULV. Pour une utilisation avec un thermonebulisateur, il est préférable de diluer le produit dans un solvant à base de glycol. Le temps de suspension des gouttelettes est d'environ 30 mn. Attendre 2 h avant de faire entrer les hommes et les animaux dans les locaux traités. Aérer au préalable.

Pour les traitements de surface, utiliser un pulvérisateur à dos et diluer le produit dans l'eau.

Pour les traitements en extérieur, ne pas traiter pendant les heures les plus chaudes.

Recommandations pour les industries agro-alimentaires

Afin d'éviter toute contamination de l'alimentation, il est obligatoire de suivre les recommandations suivantes :

- Couvrir les chaînes de production avant nébulisation.
- Ne pas traiter sur des surfaces directement en contact avec des aliments.
- Ne pas traiter les aliments. Ne pas pulvériser en présence d'aliments non protégés et exclure toute contamination de denrées.

Recommandations pour les usages en extérieur

- Ne pas appliquer si des pluies sont prévues dans les 24 h.
- Ne pas appliquer près des points d'eau et respecter une zone tampon de 30 m.
- Pour les applications en zone d'habitation, ne pas appliquer sur une surface de plus de 400 m des foyers d'infestation.

Mesures de gestion du risque

Pendant la phase de manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile norme NF EN 374).
- Porter des lunettes de protection (certifiées EN 166:2002 - CE, sigle 3).
- Porter un masque respiratoire.
- Porter une combinaison : porter une combinaison de catégorie III type 4 (certifiée EN14605-A1 : 2009).
- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3x) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve : les égoutter, les rendre inutilisables.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Ne pas appliquer sur des installations ou des appareils électriques non protégés ou sur des surfaces très chaudes.
- Ne pas utiliser en présence d'êtres humains ou d'animaux.
- Ne pas pulvériser en présence d'aliments non protégés et exclure toute contamination de denrées.
- Ne pas pulvériser sur des surfaces poussiéreuses.

Stockage

- Durée de stockage : 2 ans.
- Conserver à l'écart des aliments, des aliments pour animaux et des boissons.
- Tenir à l'abri du gel et de la chaleur.
- Garder dans son emballage d'origine.
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Élimination du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (eau de lavage du matériel) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égier, toilettes ...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.



Harmonix®

InsPyr®

- ✓ **Produit biocide TP18 Insecticide**
- ✓ **Concentré émulsionnable insecticide pour le traitement spatial et de surface**

Contient 2,5 % d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*

Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (CE) n°834/2007 et 889/2008

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

1 L e

Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



FR86222027C - ARTICLE 86746794

Copy article 9002563-11901

Date de péremption : voir emballage

Bayer SAS

Activité Hygiène Publique et Rurale
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

© Marque déposée Bayer

Bayer

HARMONIX® INSPYR®

TP18 Insecticide, Produit biocide
Contient : 2,5 % d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* (CAS n° 89997-63-7) produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique, 26,25 g/l (correspondant à 5 % d'extrait de Pyrethrum à 50 %). Concentré émulsionnable (EC).



ATTENTION

Détenteur du produit : COPYR S.p.A. Italie, Milan, Via Stephenson, 73 - Tél. +39 02/390.368.1

Laboratoires de production : MI Althaller Italia S.r.l. – San Colombano al Lambro (MI), Italie

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants et des vêtements de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale.

Premiers soins :

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles contactées, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au **0 800 001 641** ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Informations générales

HARMONIX® InsPyr® est un insecticide concentré émulsionnable destiné au traitement spatiaux et résiduels contre les insectes volants et rampants, utilisable en intérieur et extérieur.

HARMONIX® InsPyr® est à base de pyrethre, substance active d'origine végétale caractérisé par un effet choc important (knockdown) et une rapidité d'action importante, notamment contre les moustiques et les insectes de denrées stockées.

Doses et usages

Lieux d'utilisation :

Industries agro-alimentaires POV POA, zones de production et de stockage, Entrepôts, Hôtels – restaurants et métiers de bouche, Bâtiments d'élevage vides (mouches), Bâtiments publics ou privés et zones sensibles (écoles, hôpitaux), Espaces publics extérieurs (parcs et jardins), Moyens de transport (bateaux, trains, bus, containers vides).

Cibles :

- Insectes des denrées stockées : Insectes volants (*Plodia* sp, *Ephestia* sp, *Musca* sp) et rampants (*Stegobium paniceum*, *Lasioderma serricorne*, *Sitophilus granarius*, *Rhizoperla dominica*, *Tenebrio molitor*, *Blattella germanica*, *Blatta orientalis*, *Lasius niger*).
- Moustiques (*Aedes albopictus*, *Culex pipiens*).

ARTICLE 86746794



Harmonix[®]

InsPyr[®]

- ✓ **Produit biocide TP18 Insecticide**
- ✓ **Concentré émulsionnable insecticide pour le traitement spatial et de surface**

Contient 2,5 % d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*

Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (CE) n°834/2007 et 889/2008

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

6 x 1 L e


ATTENTION

HARMONIX[®] INSPYR[®]

TP18 Insecticide, Produit biocide

Contient : 2,5 % d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* (CAS n° 89997-63-7) produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et mures avec un dioxyde de carbone supercritique, 26,25 g/l (correspondant à 5 % d'extrait de Pyrethrum à 50 %). Concentré émulsionnable (EC)

Détenteur du produit : COPYR S.p.A. Italie, Milan, Via Stephenson, 73 - Tél. +39 02/390.368.1

Laboratoires de production : MI Althaller Italia S.r.l. - San Colombano al Lambro (MI), Italie

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants et des vêtements de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale.

Premiers soins :

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au **0 800 001 641** ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE :

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Copyr article 11901

FR86784416C

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Bayer Service **infos** Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Date de péremption : voir emballage



2 370047 900569 8

Bayer

Bayer SAS
 Activité Hygiène Publique et Rurale
 16 rue Jean-Marie Leclair
 CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09
 FRANCE
 © Marque déposée Bayer